



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 21 novembre 2022, a adopté le règlement suivant :

22-049 Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs à l'installation d'équipements d'identification par radiofréquence dans les bibliothèques

La ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 20 décembre 2022. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 6 janvier 2023

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat